



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BOLUX - INTERNATIONAL, classe de capitalisation (LU0027040210)

un compartiment de BOLUX

Société de gestion : Victory Asset Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

L'objectif du compartiment est l'appréciation en capital à long terme par le biais de placements internationaux diversifiés.

Politique d'investissement

Le compartiment investira directement ou au travers de fonds d'investissement en :

- parts de sociétés et titres de créances internationaux libellés en toutes devises sans restrictions géographiques ;
- produits structurés (i.e. titres de créances assortis d'une option).

Le compartiment investira également en titres de créances émis par le gouvernement américain et/ou fonds d'investissement cotés.

Le choix des actifs se porte sur des entreprises de qualité bien établies dont la valeur boursière est susceptible d'être sous-évaluée par rapport à sa valeur industrielle.

Le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés afin de se prémunir contre les conséquences d'une évolution défavorable des mar-

chés sur le portefeuille du compartiment ou alternativement pour optimiser la performance du compartiment.

Le portefeuille est géré d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en USD.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu chaque vendredi ou, si celui-ci est un jour férié bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg suivant. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 5 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe de capitalisation sont classées dans la catégorie 5, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements, voire même mettre en question le droit de propriété des actifs du compartiment. Les systèmes de liquidation et de livraison dans ces marchés

sont parfois moins bien organisés et peuvent entraîner certains risques complémentaires (risque de retard ou d'annulation de la liquidation de transactions, des pertes pour le compartiment dues au défaut de la contrepartie). Certains marchés émergents dans lesquels le compartiment pourra investir peuvent être de taille relativement réduite. Il en résulte le risque que les investissements du compartiment dans ces marchés deviennent difficiles à acheter ou à vendre à un prix jugé adéquat.

- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle un risque de perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- L'investissement dans d'autres fonds implique que le compartiment subit 1) les risques d'investissement supportés par ces fonds, 2) les risques d'augmentation des frais et charges prélevés à l'intérieur de ces fonds et 3) les risques que ces fonds limitent ou suspendent la possibilité pour le compartiment de rembourser son investissement dans ces fonds.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.vam.lu.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4,06%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% par an de tout rendement réalisé par le compartiment qui dépasse la valeur nette d'inventaire du compartiment la plus élevée parmi l'ensemble des valeurs nettes d'inventaire précédentes. Le principe de "High Watermark" est appliqué.

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur

dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie. L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

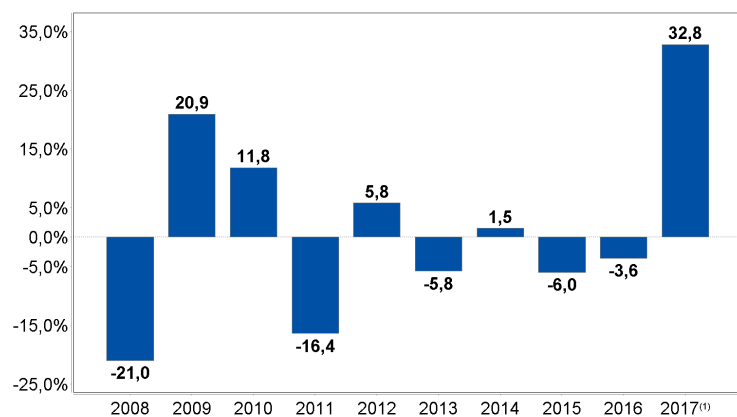
- la commission de performance
- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

La commission de performance facturée à la classe d'actions s'est élevée à 0,82% au cours de l'exercice passé.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge de la société" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.vam.lu.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



(1) Changement de la politique d'investissement au 17.02.2017.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en USD.

Le compartiment a été lancé en 1994.

La classe d'actions a été lancée en 1994.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de BOLUX peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.vam.lu.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.vam.lu. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de BOLUX ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du pro-

spectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment BOLUX - INTERNATIONAL peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de BOLUX qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Victory Asset Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26.01.2018.